
Plantations forestières industrielles en Afrique orientale et australe

De la fin du XIXe siècle au milieu du XXe, sous le contrôle politique de la Grande-Bretagne – la principale puissance coloniale de la région à l'époque – de nombreux pays africains ont été contraints d'établir des plantations de bois d'œuvre en réponse à la disparition perceptible des forêts. En 1876, l'Afrique du Sud a été parmi les premiers pays à établir des plantations d'eucalyptus pour fournir du combustible aux moteurs des locomotives, et des plantations de pins pour le bois utilisé en construction. Le Swaziland, l'Ouganda et le Kenya ont suivi son exemple plus tard. À partir de 1945, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les plantations de bois d'œuvre ont été étendues pour accroître la production de produits et de matériaux à base de bois, devenus rares dans les pays industrialisés.

Lorsque les pays sont devenus indépendants de la Grande-Bretagne dans les années 1960, ils ont reçu des fonds supplémentaires de diverses institutions de développement pour la création de départements « forestiers » ainsi que pour la création de plantations industrielles. L'une d'entre elles était la British Colonial (plus tard Commonwealth) Development Corporation (CDC), qui a créé de vastes plantations ainsi que des usines de pâtes et papiers dans plusieurs pays d'Afrique orientale et australe, notamment en Tanzanie, en Afrique du Sud et au Swaziland. La Banque mondiale a également fait partie des institutions internationales qui ont soutenu ce processus, en finançant des plantations industrielles au Kenya, au Malawi, en Tanzanie et au Swaziland, ainsi qu'en Zambie, en collaboration avec la CDC. Plus récemment, des organismes de développement gouvernementaux, comme l'agence norvégienne NORAD, ont financé des plantations forestières en Ouganda et en Tanzanie, tandis que le gouvernement finlandais a encouragé le développement des plantations d'arbres au Mozambique et au Kenya.

Depuis les années 1980, les politiques du Fonds monétaire international (FMI), fondées sur le modèle économique néolibéral, ont été utilisées pour imposer des « programmes d'ajustement structurel » dans les pays du Sud. Afin d'obtenir de l'argent du FMI pour rembourser leurs dettes auprès des gouvernements et des banques du Nord, les États devaient favoriser la privatisation, libéraliser le commerce et offrir des incitations à l'exportation et des subventions aux entreprises, notamment pour les plantations forestières industrielles. Au cours des 5 à 10 dernières années, la poursuite de la privatisation et de la financiarisation des terres a permis aux entreprises d'accéder à des terres publiques et communautaires moins chères et d'investir à moindre coût dans des plantations d'arbres nouvelles et existantes en Afrique.

Comme dans d'autres régions du Sud, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a joué un rôle clé dans l'introduction et la promotion dans toute l'Afrique du modèle de plantation « forestier » venu des pays du Nord. Ce modèle industriel d'origine européenne est basé sur une définition déformée, dans laquelle une forêt est considérée seulement comme un « groupe » d'arbres dans le but principal de produire du bois. La définition erronée de la « forêt » par la FAO intègre les monocultures industrielles, de grande taille et équiennes, habituellement dans des plantations de millions d'arbres non indigènes potentiellement envahissants, y compris des variétés d'eucalyptus et de peupliers génétiquement modifiées, qui sont trompeusement décrites comme des

« forêts plantées ». Cette définition biaisée ne reconnaît pas les autres fonctions, avantages et valeurs essentiels des forêts réelles, et ignore également le rôle important des communautés humaines qui vivent, protègent et dépendent durablement des forêts, de leurs moyens de subsistance et de leurs identités culturelles.

Qui se cache derrière la nouvelle vague d'accaparement des terres destinées à des plantations ?

Dans la plupart des pays africains, la terre appartient officiellement à l'État. Mais en pratique, la terre appartient aux communautés locales qui y vivent depuis des générations. C'est le droit coutumier qui a déterminé la façon dont les terres sont utilisées et organisées. Dans de nombreux pays, les communautés locales et autochtones, ainsi que des groupes de soutien, s'engagent dans des luttes pour obtenir la reconnaissance par l'État de leur propriété coutumière et collective de la terre.

La nouvelle vague de projets de plantations forestières en Afrique a par conséquent un impact direct sur la vie et les moyens de subsistance au niveau local. Au cours des 5-10 dernières années, dans le cadre du processus plus large d'accaparement des terres qui a lieu dans les pays du Sud, le capitalisme financier a choisi parmi ses nouvelles options d'investissement la spéculation à long terme sur les terres plantées en arbres. Beaucoup de ces investisseurs préféreraient avoir déjà des plantations matures, afin de recevoir rapidement un retour sur leur investissement. Parmi ces investisseurs figurent la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque mondiale et sa filiale commerciale, la Société financière internationale (SFI), ainsi que des entités privées comme des banques commerciales, des fonds de pension et des soi-disant « fonds d'investissement verts », qui utilisent des fonds privés et publics.

Pour faciliter l'accaparement des terres, les pays du Nord ont créé de nouveaux instruments financiers conçus pour faciliter les investissements dans les terres et les infrastructures étrangères. Par exemple, en 2004, le gouvernement des États-Unis a créé la Millennium Challenge Corporation (MCC), qui joue un rôle clé dans la marchandisation des terres agricoles africaines et son ouverture aux sociétés agro-industrielles basées aux États-Unis. La MCC a par exemple des projets à Madagascar et au Mozambique.

Pour la MCC, les droits fonciers traditionnels sont considérés comme un obstacle à un contrôle sécurisé des terres choisies pour l'investissement. En conséquence, la possibilité d'obtenir des baux sécurisés a conduit de nombreux investisseurs à demander des concessions en Afrique. Au Mozambique par exemple, plusieurs millions d'hectares de terres sont passés aux mains d'entreprises et d'investisseurs ces dernières années, notamment pour la culture de plantations forestières. De plus, les terres ciblées par les plantations et les entreprises agroalimentaires sont celles qui offrent le meilleur potentiel agricole. Lorsque les gouvernements facilitent l'accès aux terres fertiles en accordant aux investisseurs des baux ou des concessions foncières, ils les dispensent d'investir dans l'achat de terres, ce qui les encourage à occuper encore plus de terres pour pouvoir accroître leurs profits.

Une autre menace d'expansion vient de l'accord de Paris sur le climat de l'ONU, qui place les plantations d'arbres dans la catégorie des « forêts » ayant le potentiel de stocker temporairement du carbone. Cela incite à créer davantage de « couvert forestier » avec des plantations forestières, également appelées à tort « forêts plantées » dans le jargon de la FAO.

Le plan de « reboisement » le plus ambitieux annoncé à Paris était l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100). Il affirme que 100 millions d'hectares de terres « déboisées

» et dégradées en Afrique pourraient être restaurées d'ici 2030. Ce programme vise à compléter (1) le Défi de Bonn, un engagement à restaurer 150 millions d'hectares dans le monde d'ici 2020, (2) la Déclaration de New York sur les forêts, qui prolonge et étend le Défi de Bonn à 350 millions d'hectares d'ici 2030 et (3) l'Initiative africaine des paysages résilients (ARLI), pour promouvoir la gestion intégrée du paysage dans le but d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter. La Banque mondiale a annoncé qu'elle fournirait à l'Initiative AFR100 1 milliard USD d'investissements institutionnels dans 14 pays d'ici 2030. Ce dispositif sera complété par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), qui apportera un soutien financier à la structure de l'initiative AFR100. La FAO est également l'un des principaux partenaires du projet, ainsi que le World Resources Institute (WRI). Les bailleurs de fonds privés sont principalement des sociétés financières d'investissement en capital-risque. À ce jour, les engagements des gouvernements africains concernent le Kenya, Madagascar, le Mozambique, le Malawi et l'Ouganda. (1)

Il existe un autre groupe d'acteurs clés qui encouragent et financent directement l'expansion des plantations forestières dans le monde : les consultants internationaux en foresterie, principalement des pays du Nord possédant des filières bois bien implantées comme la Finlande, la Suède, l'Allemagne et les États-Unis. Indufor et Pöyry, deux sociétés finlandaises, par exemple, cherchent à identifier les « nouveaux marchés » et à « assister » les gouvernements nationaux dans l'élaboration de leurs « plans forestiers » nationaux, qui mettent souvent fortement l'accent sur les nouvelles plantations forestières. Par exemple, en 2011, Pöyry a produit une « Revue des plantations forestières industrielles en Afrique », qui révèle les pays qui « ont un bon potentiel pour le développement de plantations ». Les pays d'Afrique orientale et australe sont présentés comme des pays possédant un potentiel de développement des plantations forestières.

Pourquoi fait-on la promotion des plantations forestières ?

Les investisseurs dans les projets de plantations forestières en Afrique orientale et australe mentionnent souvent plusieurs objectifs ou produits pour faire la promotion de leurs plantations, espérant ainsi élargir les options et accroître leurs profits. Plusieurs options expliquent cette approche :

- *Plantations de bois d'œuvre (bois de sciage) ou de bois énergie (bois de chauffage/charbon de bois)*
Plusieurs investisseurs affirment que leurs plantations fourniront du bois de sciage pour les meubles ou du bois pour le chauffage, tant pour les marchés domestiques que pour les marchés d'exportation. Ces entreprises affirment souvent que leurs activités réduisent la pression sur les forêts indigènes. Cependant, c'est plus souvent le contraire qui est vrai. Au Mozambique, par exemple, après presque 10 ans d'investissements et d'expansion des plantations d'eucalyptus et de pins, les forêts indigènes continuent à être détruites pour l'extraction et l'exportation de bois de haute valeur provenant d'espèces autres que l'eucalyptus ou le pin. De son côté, l'expansion des plantations d'arbres a également été accusée d'être une cause directe et indirecte de la déforestation. Par exemple, selon les communautés locales touchées, l'expansion des plantations d'arbres dans la province de Niassa au Mozambique a détruit de vastes zones forestières.

- *Plantations pour la production de pâte à papier*

Le bois est la principale matière première utilisée dans la production de papier. En Afrique orientale et australe, la tendance à la multiplication des nouvelles plantations et usines de pâte à papier dans les pays du Sud ne s'est matérialisée qu'en Afrique du Sud, avec 10 usines de pâte à papier principalement détenues par les multinationales Sappi et Mondi. Cette situation s'explique notamment par le fait que les nouvelles usines de pâte à papier ont besoin de 50 à 100 000 hectares

de plantations forestières à proximité de l'usine pour assurer un approvisionnement continu en « grumes fraîches » et nécessitent un investissement de plus en plus important de plusieurs milliards de dollars qui dépasse de beaucoup le coût de la création de plantations forestières. Cela exige également qu'une entreprise obtienne des garanties (telles que des subventions ou des infrastructures) du gouvernement concerné avant de décider de procéder à un investissement aussi important, ce que peu de pays d'Afrique peuvent offrir. Cependant, le Mozambique attire maintenant lui-aussi l'intérêt des entreprises de pâte à papier. La société portugaise Portucel est en train d'étendre ses plantations forestières dans le pays afin de pouvoir à terme y installer une usine de pâte à papier.

- Les plantations en tant que puits de dioxyde de carbone

L'idée de créer des « puits de carbone » dynamise le développement des plantations en Afrique orientale et australe depuis plus de vingt ans. Ces projets profitent de la possibilité de gagner de l'argent facilement en produisant et en commercialisant des « crédits carbone », censés compenser la pollution d'une autre industrie ou d'un autre gouvernement par ailleurs. En 1994, l'un des premiers projets de plantation forestière destinée à la compensation carbone a été mis en place en Ouganda par la fondation néerlandaise FACE (aujourd'hui appelée Face the Future). Ce projet, qui couvre 25 000 hectares en bordure du parc national du mont Elgon, a conduit à de graves violations des droits humains. Les populations locales ont été expulsées de la zone et ont perdu leurs moyens de subsistance et le projet a été accusé d'être une forme de néo-colonialisme. Des projets similaires de plantations de compensation carbone ont continué à être mis en place en Ouganda, en Tanzanie et dans d'autres pays africains au cours des années qui ont suivi.

- Plantations pour du combustible de biomasse ligneuse

La majeure partie de l'énergie « verte » alternative nécessaire dans l'UE devrait provenir de la combustion de la biomasse ligneuse. L'UE importe maintenant des quantités croissantes de biomasse ligneuse provenant principalement du sud des États-Unis. Cependant, l'Afrique pourrait continuer à être un exportateur potentiel de biomasse ligneuse vers l'Europe si la demande augmente. Les pays côtiers d'Afrique orientale et australe qui sont relativement proches de la Chine et de la région asiatique disposeront peut-être d'un avantage concurrentiel pour répondre à une demande future de l'Asie.

Les luttes communautaires contre les plantations forestières en monoculture

Bien qu'il puisse y avoir de nombreux facteurs expliquant l'expansion des plantations en Afrique australe et orientale, et de nombreux usages possibles différents pour les plantations, les impacts sur les communautés sont souvent très similaires, car la plupart des entreprises utilisent le même modèle à grande échelle, le plus souvent des plantations d'eucalyptus, et appliquent aussi souvent des stratégies et des tactiques identiques pour promouvoir leurs projets.

L'une des principales difficultés pour les communautés de la région consiste à sécuriser et maintenir le contrôle sur les terres dont elles dépendent et qu'elles utilisent selon les pratiques coutumières. Cela est particulièrement vrai en Afrique orientale, où environ 75 % de la population vit dans les zones rurales. Le plus souvent, leurs moyens de subsistance dépendent de la nourriture qu'ils sont capables de produire. Lorsque les entreprises n'expulsent pas physiquement les familles de leurs maisons, elles limitent souvent l'accès à leurs terres agricoles et à leurs forêts et, dans de nombreux cas, nient l'existence de ces restrictions.

Les communautés qui ont réussi à résister à un déplacement forcé et à rester chez elles après l'occupation de leurs terres par des plantations forestières sont confrontées à une autre difficulté :

elles souffriront à un moment donné d'une grande pénurie d'eau. Cela se produit généralement au bout de quelques années, car les plantations se développent et consomment relativement plus d'eau, surtout pendant la saison sèche. La sécheresse qui sévit dans la région de l'Afrique australe a encore aggravé l'impact des plantations forestières sur les ressources en eaux souterraines et de surface. Pour apaiser les communautés affectées, les entreprises utilisent par exemple comme tactique de promettre des forages.

Un autre impact sérieux est l'effet de l'application de produits chimiques agricoles toxiques. Il s'agit notamment d'herbicides et des insecticides utilisés pour empêcher la croissance des adventices ou pour tuer les fourmis et d'autres insectes ou champignons qui pourraient endommager les arbres des plantations. Ces poisons constituent une menace grave pour la santé des travailleurs qui les appliquent. Ils peuvent également nuire aux animaux sauvages et au bétail qui boivent l'eau contaminée des cours d'eau et autour des plantations, ainsi qu'aux populations locales, qui utilisent également l'eau contaminée des puits et des forages pour se laver, boire et cuisiner.

Les impacts déjà graves sont encore plus graves pour les femmes. Ce sont les femmes qui ont par exemple pour tâches d'aller chercher l'eau et de préparer les repas. Dans de nombreux pays africains, les femmes assurent 70 % du travail agricole, apportent 90 % de l'eau du foyer et sont responsables de la production de 60 à 80 % de la nourriture consommée et/ou vendue par la famille. Elles assurent 100 % de la transformation des aliments, 80 % du stockage et du transport des aliments et 90 % du travail nécessaire à la préparation du sol avant la plantation. Malgré cela, leurs droits fonciers sont beaucoup moins sûrs que ceux des hommes.

La tendance actuelle à l'expansion des plantations forestières en Afrique orientale et australe montre une fois de plus le besoin urgent d'un processus différent pour la « restauration des terres ». Un processus qui ne soit pas motivé par le profit ou la corruption des entreprises, mais dirigé par les communautés locales et mis en œuvre de manière à améliorer leurs moyens de subsistance et leur bien-être, tout en protégeant leur environnement et en garantissant l'accès et le contrôle des ressources et des terres. Les terres communautaires qui ont été envahies par les plantations forestières devraient être rendues aux communautés. Dans plusieurs exemples au Brésil, en Thaïlande et en Indonésie, des plantations forestières ont été reconverties pour une utilisation des terres définie par les intérêts et les priorités de la communauté locale et contrôlée par celle-ci.

Cet article est basé sur une note d'information de 2016 publiée par la Coalition Timberwatch et le WRM, « Industrial tree plantations invading eastern and southern Africa ». Vous pouvez accéder à la note d'information complète avec toutes les références correspondantes sur : <http://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2016/10/2016-10-Plantations-in-ES-Africa-TW-WRM-med-screen.pdf>
(1) Pour plus d'informations voir un article du Bulletin 228 de janvier 2017, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/quelques-unes-des-principales-initiatives-dexpansion-des-plantations-industrielles-darbres-en-amerique-latine-en-afrique-et-en-asie/>